

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2022

II. Approbation du Rapport Social Unique 2021

Le rapport social unique est le document de référence regroupant des données relatives aux champs suivants :

- Les emplois et les effectifs,
- Le recrutement,
- Les parcours professionnels,
- La formation,
- Les rémunérations,
- La santé et la sécurité au travail,
- L'organisation et la qualité de vie au travail,
- L'action sociale et culturelle,
- Le dialogue social,
- Les actions juridiques.

La Direction Pilotage Prospective Amélioration continue (DPPA) coordonne la réalisation du rapport avec l'ensemble des service contributeurs listés au début du document.

Le Conseil d'administration approuve le Rapport Social Unique 2021.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

Décompte des votes :

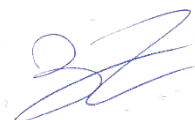
Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 29/11/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.